

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mai 2022

Compte-rendu affiché le 31 mai 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Laure LAURENT, Ikrame TOURI à David HORNUS, Aïcha BEZZAYER à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PORTAGE DE DOCUMENTS
CULTURELS À DOMICILE

Délibération : 05.2022.073

Transmis en préfecture le : 31/05/2022

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique définit et précise les missions des bibliothèques : "garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs" et "favoriser le développement de la lecture". Les modalités de leur mise en œuvre sont déclinées pour tenir compte des évolutions récentes et futures : collections, services, coopération. Leur rôle dans la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme, la conservation et la transmission du patrimoine et l'exercice des droits culturels est consacré, de même que leur coopération avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires.

S'inscrivant pleinement dans ces orientations, la médiathèque B612 porte dans son projet d'établissement la volonté d'aller à la rencontre de tous les publics, notamment les plus éloignés de la culture ou empêchés, en répondant à la diversité des usages.

Cela se traduit concrètement par la mise en place, en 2022, du service « Passeurs d'histoires ». Afin de lutter contre l'isolement des usagers de Saint-Genis-Laval qui rencontrent des difficultés momentanées ou permanentes à se déplacer, la médiathèque propose d'apporter la culture (livres, revues, disques...) à leur domicile.

Ce service gratuit s'adresse aux particuliers abonnés, dont les résidents des résidences autonomie de la commune.

Afin de favoriser l'entraide intergénérationnelle, ce service personnalisé a été conçu en partenariat avec des collaborateurs bénévoles individuels ou membres de l'association Saint Vincent de Paul qui intervient auprès de personnes dans la précarité et l'isolement.

Ces collaborateurs bénévoles recevront une formation pour les aider dans le choix des documents, mais aussi sur la posture à adopter dans ce service. Ils bénéficieront de plus d'un suivi régulier avec le référent du B612. Un bilan est fait une fois par an.

Accompagné d'un professionnel de la médiathèque, le bénévole établit un questionnaire de goût à la première rencontre avec l'utilisateur. Ce questionnaire lui permettra d'apporter ensuite une sélection adaptée de 15 documents maximum chaque mois. Les échanges qui se tissent au fil du temps entre les bénévoles et les usagers permettront d'affiner cette sélection et d'offrir un service de plus en plus adapté.

Si les deux parties le souhaitent, des lectures à voix haute pourront être proposées lors des visites.

Afin d'encadrer ce dispositif, des conventions sont établies pour permettre de poser les engagements réciproques de ce service aux particuliers, soit avec l'association Saint-Vincent de Paul, soit avec les bénévoles de la médiathèque.

Ce service de partage à domicile élargit le recours aux collaborateurs bénévoles pour la médiathèque, approuvé par délibération n° 01.2019.008, initialement envisagé pour l'appui à l'équipement des documents.

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la délibération n°01.2019.008 du 31 janvier 2019 approuvant les conventions d'accueil de collaborateur bénévole ;

Vu l'avis de la commission n°3 « Vie associative, Sport, Culture, Jumelage » du 19 mai 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs ;

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le recours au bénévolat pour le portage de documents culturels à domicile, dans le cadre des conventions de bénévolat ci-annexées ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer ces conventions et tous documents afférents ;
- **DÉCIDER** que les bénévoles bénéficieront d'une inscription gratuite à la médiathèque B612 pendant la durée de leur engagement.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.